

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 019-200078947-20250325-2025\_03\_25\_15-DE



Syndicat  
de la Diège

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SYNDICAT DE LA DIEGE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : voir liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard ARNAUD

**Date de convocation** : 21/02/25

<b>Membres en exercice</b> : 134	<b>Présents</b> : 90	<b>Votants</b> : 90	<b>Pour</b> : 90	<b>Abstention</b> : 0	<b>Contre</b> : 0
----------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

<b>Référence DIEGE</b> :	<b>2025-03-25-15</b>
<b>Objet</b> :	<b>Création de postes pour le recrutement d'un Chargé d'opération Voiries et Réseaux Divers</b>

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président explique que Monsieur Christophe JOURDAIN, Chargé d'opération Voiries et Réseaux Divers au Syndicat de la Diège depuis le 1<sup>er</sup> août 2019, va prochainement partir à la retraite. Il convient de procéder à son remplacement après une période de tuilage.

Monsieur le Président propose de créer, à temps complet, les postes suivants à compter du 01/09/2025 : Technicien ; Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ; Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe ; Ingénieur.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité :**

1. Décident de créer, compte tenu des nécessités de service, les postes proposés à temps complet à compter du 01/09/2025 ;
2. Décident d'affecter les crédits nécessaires au budget du Syndicat ;
3. Autorisent Monsieur le Président à avoir recours à un agent contractuel en cas d'absence de candidature statutaire ;
4. Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs pour la création de ce poste.

Fait et délibéré à USSEL,  
Le 25/03/2025  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

